

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 38
Date de convocation: **23 Septembre 2021**

OBJET : SEMAINE PARENTALITE 2021 :
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux

(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – GERICAULT (Oms) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, BOURRAT, LEMORT, BATARD, RAYNAL, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolague).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à A.BEZIAN
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
T.VOISIN (Thuir) à R.ATTARD
JM.LAVAIL(Thuir) à R.LEMORT
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à N.GONZALEZ
N.MON (Thuir) à B.BATARD
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
R.PEREZ (Thuir) à S.RAYNAL

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 17 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.

103/2021

SEMAINE DE LA PARENTALITE : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LES COMMUNES DE SAINT JEAN LASSEILLE, FOURQUES ET THUIR :

- VU** les statuts de la communauté et notamment sa compétence petite enfance,
VU le recueil d'intérêt communautaire de la Communauté,
VU l'art. L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) complété de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit et son article 18 sur les exceptions au principe de non-gratuité de l'occupation ou l'utilisation du domaine public.

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée l'opération « Semaine Parentalité», dont les programmations sont organisées chaque année depuis 2015 sur plusieurs communes membres.

Il **PRECISE** Que cette manifestation connaît un franc succès auprès des particuliers comme des professionnels de l'enfance et petite enfance.

Pour l'édition 2021 de cette manifestation, sous réserve de son maintien au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid-19,

Il **CONVIENT** de conventionner avec les communes de SAINT JEAN LASSEILLE, FOURQUES et THUIR pour l'utilisation ponctuelle des salles et lieux des manifestations associées à l'opération, selon la programmation suivante :

Date et Horaire de mise à disposition		Commune	Salle
02 Octobre 2021	De 14h à 19h00	SAINT JEAN LASSEILLE	Salle Cazeilles
6 Octobre 2021	De 8h00 à 13h00	THUIR	Ecole Maternelle les Muriers
6 Octobre 2021	De 14h à 19h	THUIR	Ecole Maternelle Maurette
16 Octobre 2021	De 14h à 19h	FOURQUES	Foyer Rural
30 Octobre 2021	De 14h00 à 18h00	THUIR	Parc Palauda
30 Octobre 2021	De 16h00 à 19h30	THUIR	Maison du Citoyen

Il **PROPOSE** au Conseil de conventionner avec la commune concernée sur la base d'une mise à disposition des locaux des salles, à titre gratuit selon le calendrier détaillé dans le projet de convention joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux à intervenir avec les communes de SAINT JEAN LASSEILLE, FOURQUES et THUIR, selon le projet annexé à la présente délibération.

DIT qu'il communiquera la présente décision aux conseils municipaux concernés pour délibérer à leur tour sur le projet de convention.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Renée OLIVE

